

Conseil Communautaire du 30 novembre 2017

D 2017	I	16
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	72 dossier 1 (début de séance) - 71 dossier 1 (avant vote) - 69 dossier 2 à 3 - 63 dossier 4 à 16	
Votants	79 dossier 1 (début de séance) - 78 dossier 1 (avant vote) - 77 dossier 2 à 3 - 70 dossier 4 à 16	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24.11.2017** s'est réuni à la salle multiculturelle de Meilhan S/Garonne en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir Maryse HERVÉ)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE - Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA (suppléante)
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOUR
<u>Foures Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [(+ pouvoir Josette PATISSOU), jusqu'au dossier 3]
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU (dossier 1)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS [(+ pouvoir Jean.François THOUMAZEAU à compter du dossier 2), jusqu'au dossier 3]
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS (dossier 1)
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir Jean.Pierre-MARCHAND) - Daniel BENQUET (+ pouvoir Lydie ANGELY) - Sophie BORDERIE (+ pouvoir Charles CILLIERES à compter du dossier 4) - Marie.Françoise BOUGUES - Martine CALZAVARA - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier 3) - Roland CHRISTEN - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU - Jean.Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU) - Michel HOSPITAL - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Josette JACQUET) - Bernard MANIER (jusqu'au dossier 3) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE - Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 3)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE - Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (début de séance) - Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS - Régis BARD - Liliane BORDES - Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON - Guy LAUMET - Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU - Dante RINAUDO - Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE - Caroline DELRIEU-GILLET - Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Maryse HERVÉ - Guy IANOTTO - Carole VERHAEGHE - Christian FRAISSINÈDE - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Maryse VULLIAMY - Sylvie BARBE - Lydie ANGELY - Josette JACQUET - Anne MAHIEU - Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Eric BOUCHAUD - Philippe RIGAL (en cours du dossier 1) - Jean.François THOUMAZEAU (à compter du dossier 2) - Guy FARBOS (à compter du dossier 2) - Patrick GAUBAN (à compter du dossier 4) - Jacques BILIRIT (à compter du dossier 4) - Charles CILLIERES (à compter du dossier 4) - Bernard MANIER (à compter du dossier 4) - Francis LABEAU (à compter du dossier 4)

Pouvoirs de

Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ - Carole VERHAEGHE à Michel PERAT - Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Lydie ANGELY à Daniel BENQUET - Josette JACQUET à Philippe LABARDIN - Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU - Jean.François THOUMAZEAU à Thierry CONSTANS - Charles CILLIERES à Sophie BORDERIE

Secrétaire de Séance

Marie.France BONNEAU

**Dossier n°16 -
SUPPRESSION ET CREATION DE BUDGETS ANNEXES**

Objet de la délibération

Lors de son dernier contrôle de la gestion de Val de Garonne Agglomération, la Chambre Régionale des Comptes a recommandé de réduire le nombre de budgets annexes.

La présente délibération a donc pour objet de supprimer certains de ces budgets et de les regrouper par thématique dans de nouveaux budgets créés à cet effet.

Exposé des motifs

La comptabilité de Val de Garonne Agglomération est répartie entre 21 budgets, 1 budget principal et 20 budgets annexes.

Parmi les budgets annexes, on dénombre :

- 3 budgets pour les pépinières d'entreprises ;
- 7 budgets pour les lotissements ;
- 6 budgets pour les zones d'activités économiques.

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, il vous est donc proposé de regrouper ces 16 budgets par thématique et de les réduire ainsi au nombre de 3, sachant que notre logiciel de gestion financière permet de faire un suivi analytique pour garder l'historique de chaque lotissement, pépinière ou zone.

Il vous est donc proposé de supprimer au 31 décembre 2017 les budgets annexes suivants :

- Pépinière d'entreprises VENES ;
- Pépinière EUREKA Marmande ;
- Pépinière EUREKA Marmande Sud ;
- Lotissement de Calonges ;
- Lotissement de Cocumont ;
- Lotissement de Fauguerolles
- Lotissement Eco-quartier Ste Bazeille
- Lotissement MEILHAN ;
- Lotissement Lagruère ;
- Lotissement Pont Canal Villetton ;
- ZA Espace EUREKA entreprise
- ZAE Fauguerolles Gontaud
- ZAE Jeanberty Seyches
- ZAC St Pardoux du Breuil
- ZAC Marmande Ste Bazeille
- ZAE Plaine 2

Et de créer au 1^{er} janvier 2018 les budget annexes ci-dessous :

- Pépinières d'entreprises ;
- Lotissements.

Concernant les zones d'activités, tous les budgets supprimés ci-dessus seront regroupés dans le budget annexe « Zone d'Activités Economiques ». Ce budget n'est donc pas supprimé.

Il est précisé que ces nouveaux budgets annexes sont gérés Hors Taxes et en nomenclature M14.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide de supprimer les budgets annexes suivants au 31 décembre 2017 :

- Pépinière d'entreprises VENES ;
- Pépinière EUREKA Marmande ;
- Pépinière EUREKA Marmande Sud ;
- Lotissement de Calonges ;

- Lotissement de Cocumont ;
- Lotissement de Fauguerolles
- Lotissement Eco-quartier Ste Bazeille
- Lotissement MEILHAN ;
- Lotissement Lagruère ;
- Lotissement Pont Canal Villetton ;
- ZA Espace EUREKA entreprise
- ZAE Fauguerolles Gontaud
- ZAE Jeanberty Seyches
- ZAC St Pardoux du Breuil
- ZAC Marmande Ste Bazeille
- ZAE Plaine 2

Décide de créer les budgets annexes suivants au 1^{er} janvier 2018 :

- Pépinières d'entreprises ;
- Lotissements communautaires.

Précise que ces nouveaux budgets annexes seront assujettis à la TVA et donc gérés Hors Taxes et en nomenclature M14.

Précise que les budgets de zones d'activités supprimés seront désormais gérés au sein du budget annexe existant et dénommé Zone d'Activités Economiques.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	70	
<i>Pour</i>	70	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage

Le 5.12.2017

Fait à Marmande, le 30 novembre 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,